

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 7 février 2024

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 01 février 2024 s'est réunie L'an deux mille vingt quatre, le sept février à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elus absents et excusés :

M. Arnaud PRAILE

DC24_004 - Convention de partenariat entre l'ENSA, le CAUE et le Pays de Mortagne

Riche de l'expérience à Saint-Laurent-sur-Sèvre en 2023, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA Nantes) a souhaité reconduire le partenariat avec le Pays de Mortagne dans le cadre de la démarche « mille lieux - urbanités en campagne ».

Pour rappel, ce projet partenarial a pour objectif de permettre aux étudiants en Licence 3 de réaliser des travaux pratiques sur plusieurs sites identifiés sur notre territoire et plus particulièrement en bords de Sèvre. Pour l'année 2024, le choix s'est porté sur la commune de Tiffauges (Eglise St Nicolas, l'ancienne Tannerie, la Vallée de la Sèvre - rue du vieux moulin et le futur lotissement de la Pairie).

Dans un premier temps, une visite de la commune sera organisée du 29 février au 02 mars 2024. Ensuite, les étudiants élaboreront des esquisses architecturales, exposant leurs intentions de projet à travers des rendus visuels et des scénarisations graphiques. La rédaction d'une notice de présentation complètera ces travaux.

La présentation des travaux de programmation et de conception architecturale se tiendra le jeudi 20 juin 2024 à l'ENSA Nantes.

Pour ce faire, une convention cadre précise les contenus du partenariat entre l'ENSA Nantes, le CAUE Vendée et le Pays de Mortagne ainsi que les engagements des différentes parties.

S'agissant du Pays de Mortagne, au-delà de l'accompagnement régulier, du suivi du projet et de sa participation aux différents temps forts, il aura en charge l'organisation et la logistique du workshop du jeudi 29 février au samedi 02 mars à savoir :

- L'hébergement des étudiants et enseignants, pendant la durée du séjour ainsi que les petits déjeuners et les dîners
- Une salle permettant une rencontre avec les élus et lancer le workshop le jeudi 02 mars au matin.
- La mise à disposition d'une salle sur le site de l'hébergement permettant aux étudiants de travailler collectivement En dehors de ces temps programmés, les repas sont à la charge des étudiants (en attente de précision).

Phase optionnelle exposition publique : le 29 juin 2024

La commune de Tiffauges pourra exposer les travaux des étudiants et proposer aux étudiants un temps de restitution. Sont pris en charge par la commune de Tiffauges :
Le transfert éventuel des maquettes et la reprographie des éléments nécessaires à l'affichage des panneaux A0 présentant les différents projets et les déplacements des étudiants sur place.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
10 voix pour

Article 1 : d'approuver et autoriser la conclusion de la convention de partenariat relative aux travaux pédagogiques réalisés dans l'unité « Mille Lieux, urbanités en campagne » avec l'ENSA et le CAUE pour l'année universitaire 2023-2024.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président,

Le Vice-Président,

Signé électroniquement par :
Guillaume JEAN
Date de signature : 09/02/2024
Qualité : 1er Vice-Président du CAUE
M. Magagnoli
Guillaume JEAN

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 7 février 2024

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 01 février 2024 s'est réunie L'an deux mille vingt quatre, le sept février à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elus absents et excusés :

M. Arnaud PRAILE

DC24_005 - Demande de subvention de l'entreprise « PASCAL GILARDEAU » dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne

Vu la délibération n°20-121 du Conseil de Communauté du 9 septembre 2020 autorisant le Pays de Mortagne a conventionné avec la Région des Pays de la Loire pour la mise en place d'un fonds de relance à destination des entreprises,

Vu la délibération n°20-122 du Conseil de Communauté du 9 septembre 2020 autorisant la signature d'une convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

Vu la délibération n°21-024 du Conseil de Communauté du 10 mars 2021 autorisant la signature d'un avenant à la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

Vu la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et son avenant n°1,

Vu le règlement d'intervention du fonds de relance du Pays de Mortagne,

La société « PASCAL GILARDEAU » représentée par Pascal GILARDEAU et domiciliée 1 B rue Nantaise à Mortagne-sur-Sèvre, a sollicité une subvention à la Communauté de Communes dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne.

Ce fonds de relance a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et plus particulièrement dans leurs projets de diversification d'activités, de transition écologique ou encore de transition numérique.

Cette entreprise créée en 1998 est spécialisée dans les travaux d'électricité et de plomberie. Elle a développé récemment une nouvelle activité de pose de panneaux photovoltaïques.

Pour ce faire, l'entreprise prévoit d'investir dans du matériel informatique et des outils électroportatifs, pour un montant total de 6 001,15 € HT.

Il est proposé d'accompagner la société « PASCAL GILARDEAU » par l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % de son investissement, soit de 3 000,57 €.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
10 voix pour

Article 1 : de valider le versement d'une subvention de 3 000,57 € à la société « PASCAL GILARDEAU » dans le cadre du fonds de relance pour l'accompagner dans son projet de diversification.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Article 3 : de procéder au versement de cette subvention à l'entreprise uniquement sur facture(s) acquittée(s) et après décaissement de son prêt bancaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président,

Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 09/02/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Mortagne

Guillaume JEAN

Le Vice-Président,

Signé électroniquement par : Jean-Francois Fruchet
Date de signature : 09/02/2024
Qualité : 1er Vice-Président CC Pays de Mortagne

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 7 février 2024

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 01 février 2024 s'est réunie L'an deux mille vingt quatre, le sept février à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elus absents et excusés :

M. Arnaud PRAILE

DC24_006 - Demande de subvention de l'entreprise « AURELIEN BERRIAU » dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne

Vu la délibération n°20-121 du Conseil de Communauté du 9 septembre 2020 autorisant le Pays de Mortagne a conventionné avec la Région des Pays de la Loire pour la mise en place d'un fonds de relance à destination des entreprises,

Vu la délibération n°20-122 du Conseil de Communauté du 9 septembre 2020 autorisant la signature d'une convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

Vu la délibération n°21-024 du Conseil de Communauté du 10 mars 2021 autorisant la signature d'un avenant à la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

Vu la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et son avenant n°1,

Vu le règlement d'intervention du fonds de relance du Pays de Mortagne,

La société « AURELIEN BERRIAU » représentée par Aurélien Berriau et domiciliée au Girolet Saint-Aubin-des-Ormeaux, a sollicité une subvention à la Communauté de Communes dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne.

Ce fonds de relance a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et plus particulièrement dans leurs projets de diversification d'activités, de transition écologique ou encore de transition numérique.

Cette entreprise, créée en 2010, est spécialisée dans la peinture et pose de revêtements, a pour projet d'investir dans une station de lavage afin de réaliser des économies d'eau et afin de réduire les rejets de particules de peinture dans son système de traitement des eaux usées.

Son investissement est estimé à 6 155 € HT.

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 7 février 2024

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 01 février 2024 s'est réunie L'an deux mille vingt quatre, le sept février à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elus absents et excusés :

M. Arnaud PRAILE

DC24_007 - Partenariat épreuve cycliste "Route Vendéenne"

Dans le cadre de la deuxième édition de la ROUTE VENDEENNE qui se déroulera du 07 au 09 Juin 2024, le Comité d'Organisation de La Route Vendéenne (C.O.R.V.) a proposé à la ville de Mortagne-sur-Sèvre d'être particulièrement associée à cette édition en organisant les opérations du contre-la-montre par équipe et du départ de la 2ème étape en ligne en direction de Cugand, le dimanche 9 juin 2024.

Cette épreuve de 3 jours avec 4 étapes est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme au niveau "Elite National" soit le plus haut niveau amateur en France.

En raison de l'intérêt général que représente cet évènement pour le développement du sport, pour l'animation et la promotion de la ville support ainsi que celle de sa région, le C.O.R.V. a formulé auprès de la ville de Mortagne-sur-Sèvre et de la communauté de communes du Pays de Mortagne une demande de subvention de huit milles euros (8 000,00€) dans le but de contribuer au financement global de la manifestation.

Organisée avec la participation du Comité Départemental de Vendée et celle de tous les clubs cyclistes vendéens, l'ensemble représentant la mobilisation d'environ deux cents bénévoles, la Route Vendéenne représente un budget annuel avoisinant les 100 000 euros, réunis grâce au concours de sponsors privés et aux subventions sollicitées auprès des collectivités territoriales.

Il est proposé au bureau Communautaire de contribuer au financement de la moitié du montant demandé par la CROV, soit 4 000€.

Une convention tripartite sera mise en place entre le Comité d'Organisation de la Route Vendéenne, le Pays de Mortagne et la Commune de Mortagne-Sur-Sèvre.

Oùï l'exposé du Président,

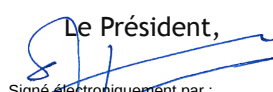
Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
10 voix pour

Article 1 : d'attribuer une subvention de 4 000€ au Comité d'Organisation de la Route Vendéenne, association loi 1901, immatriculée sous le SIREN 921048567, implantée à la Roche Sur Yon

Article 2 :d'autoriser le Président à signer la Convention tripartite

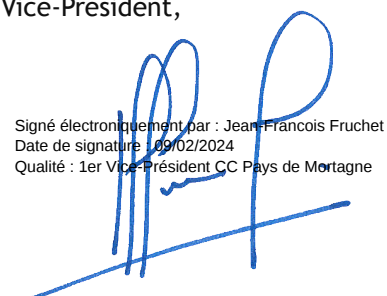
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président,


Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 09/02/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Mortagne

Guillaume JEAN

Le Vice-Président,


Signé électroniquement par : Jean-François Fruchet
Date de signature : 09/02/2024
Qualité : 1er Vice-Président CC Pays de Mortagne

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 7 février 2024

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 01 février 2024 s'est réunie L'an deux mille vingt quatre, le sept février à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elus absents et excusés :

M. Arnaud PRAILE

DC24_008 - Avenant n°2 à la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE Régionale » entre le Pays de Mortagne et la Région des Pays de la Loire

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne a signé avec la Région le 26 juillet 2022 une convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE Régionale » permettant le financement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) du Pays de Mortagne sur 3 ans (1er janvier 2021 à 31 décembre 2023).

La Commission permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire a décidé lors de sa séance du 17 novembre 2023 de valider la prolongation du programme d'aides jusqu'au 31 décembre 2024. Pour prendre acte de cette modification, un projet d'avenant n°2 à la convention initiale est proposé au bureau communautaire.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
10 voix pour

Article 1 : De valider l'avenant n°2 à la convention initiale

Article 2 : D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à ladite convention et tout document afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président,

Le Vice-Président,

Signé électroniquement par :
Guillaume JEAN
Date de signature : 23/02/2024
Qualité : 1er Vice-Président CC Pays de Mortagne
Guillaume JEAN

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 085-248500662-20240222-DC24_008-DE

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 7 février 2024

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 01 février 2024 s'est réunie L'an deux mille vingt quatre, le sept février à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elus absents et excusés :

M. Arnaud PRAILE

DC24_009 - Convention d'exploitation des données ADS pour la mise en place d'un observatoire du SCOT

Les structures porteuses de SCOT de Vendée (notamment le Pays du Bocage Vendéen) ont mandaté GéoVendée pour la réalisation d'un observatoire de l'urbanisme (consommation foncière et artificialisation des sols). La mise en place de cet outil nécessite la mise à disposition de certaines données relatives aux autorisations du droit du sols.

Pour cadrer cet échange de données, le Pays du Bocage Vendéen propose un projet de convention « observatoire de l'urbanisme V2 ».

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
10 voix pour

Article 1 : De valider la convention « Observatoire de l'urbanisme V2 »

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, à signer ladite convention et tout document afférent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président,

Le Vice-Président,

Signé électroniquement par :
Guillaume JEAN
Date de signature : 13/02/2024
Qualité : 1^{er} Vice-Président du Pays de Mortagne

Guillaume JEAN